

« Contempler la vie des hommes qui ont suivi fidèlement le Christ, est un nouveau stimulant à rechercher la Cité à venir, et en même temps nous apprenons par-là à connaître le chemin par lequel, à travers les vicissitudes du monde et selon l'état et la condition propres à chacun, il nous sera possible de parvenir à l'union parfaite avec le Christ, c'est-à-dire à la sainteté » .

(Concile Vatican II, Lumen Gentium n° 50)

Le concile Vatican II a mis en valeur la vocation commune des disciples du Christ à la sainteté, c'est-à-dire à la perfection de l'amour : « Tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur condition et leur état de vie, sont appelés par Dieu, chacun dans sa route, à une sainteté dont la perfection est celle-là même du Père » (Lumen Gentium n° 11).

Le pape Paul VI et ses successeurs ont largement fait résonner cet appel à la sainteté. Ainsi, le pape François a-t-il publié une exhortation apostolique intitulée « Gaudete et Exsultate » sur l'appel à la sainteté dans le monde actuel (2018), que je vous engage à lire et méditer.

Les papes ont également procédé à un grand nombre de canonisations mettant en valeur des chrétiens de toutes

cultures, langues, peuples et nations, de toutes générations et de tous milieux sociaux, de tous états de vie, pour montrer que la sainteté prend des visages multiples et toujours adaptés aux diverses circonstances historiques et géographiques.

Dans notre diocèse, en cette fête de la Toussaint nous ouvrons l'année du centenaire de la canonisation de Jean-Marie Vianney. Le saint curé d'Ars nous éclaire, nous encourage et veille sur nous, pour nous stimuler dans l'accomplissement de notre propre chemin de sainteté, dans le contexte actuel, avec ses risques, ses défis et ses opportunités. Ainsi nous serons davantage un reflet de la présence de Dieu.

M^r Pascal Roland

Agenda DE L'ÉVÊQUE

• **Vendredi 1^{er} novembre**

Ouverture du jubilé diocésain « *Saint Curé d'Ars, fais de nous des Saints !* » à Ars présidée par M^{gr} Sylvain Bataille

• **Samedi 2 et dimanche 3 novembre**

Retraite à Ars « *Les fins dernières* » prêchée par M^{gr} Michel Aupetit

• **Du mardi 5 au dimanche 10 novembre**

Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes

• **Mardi 12 novembre**

Visite pastorale de l'école St Joseph de Montmerle sur Saône

Visite pastorale de l'école St Joseph de Guéreins

• **Mercredi 13 novembre**

Messe à l'Orée de Seillon

• **Jeudi 14 novembre**

Rencontre de l'économiste et du vicaire général

Fraternité missionnaire diocésaine

Point avec la déléguée épiscopale communication-information

Bilan de l'Ecole de Prière des Jeunes

• **Vendredi 15 novembre**

Conseil presbytéral à l'évêché

• **Samedi 16 novembre**

Confirmation à Miribel

Formation préparation mariage

• **Mardi 19 novembre**

Journée de formation nationale pour les exorcistes en visioconférence, avec l'équipe provinciale à Ars

• **Mercredi 20 novembre**

Rencontre des prêtres du doyenné de la Plaine de l'Ain

Rencontre du délégué départemental Alliance VITA

• Jeudi 21 novembre

Rencontre entre l'équipe animatrice de la Maison St François de Sales et les évêques référents à Paray le Monial

• Vendredi 22 novembre

Colloque Gorini sur le patrimoine religieux dans l'Ain

• Samedi 23 novembre

Confirmations du doyenné de Dombes à Neuville les Dames

Confirmation du doyenné Val de Saône à Ars

• Mardi 26 novembre

Rencontre des évêques et des directeurs diocésains de l'Enseignement catholique des diocèses de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon

• Mercredi 27 novembre

Rencontre du directeur diocésain de l'Enseignement catholique et du vicaire général

Rencontre de l'économiste diocésain et du vicaire général

Rencontre nouvelle cheffe d'établissement de l'école St Charles de Châtillon sur Chalaronne

Comité diocésain de l'enseignement catholique à Bourg en Bresse

• Jeudi 28 novembre

Assemblée des Doyens à l'évêché

Groupe de travail Foyer Frassati

Participation au conseil du séminaire à Ars

• Vendredi 29 novembre

Rencontre des prêtres du doyenné Bugey-Sud

CA de RCF

• Samedi 30 novembre

Journée Arc en Ciel avec les catéchumènes

Informations OFFICIELLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRESBYTERAL 3 & 4 OCTOBRE 2024

Les 03-04 octobre 2024, le Conseil Presbytéral s'est réuni, pour une session ordinaire, autour de Mgr Pascal Roland, à l'abbaye St Rambert en Bugey. Le matin du 04 octobre, les doyens se sont joints aux membres du Conseil Presbytéral.

L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL ET LA CONFESSION. COMMENT PRÉVENIR L'EMPRISE PSYCHOLOGIQUE. (P. ROGER HÉBERT)

Suite au rapport de la CIASE, 9 groupes de travail ont été créés par la Conférence des Évêques de France dont le n° 2 a travaillé sur la confession et l'accompagnement spirituel, de mai 2022 à juin 2023 (Le P. Roger Hébert est membre de l'équipe chargée du suivi de ces travaux). Le rapport de la CIASE montre que les 2 tiers des abus ont eu lieu dans ce cadre ou étaient liés à la confession. Les recommandations des groupes de travail ont été présentées aux évêques. Ceux-ci ont demandé à ce que les recommandations du groupe 2 soient travaillées par les conseils presbytéraux avant de les voter puisque ces recommandations concernent le ministère des prêtres.

Tous les rapports des groupes de travail sont accessibles sur le site de la CEF sous le titre « *s'engager dans la société* » puis, dans la 3e colonne « *lutter contre la pédophilie* » dans lequel on trouve « *rapport des groupes de travail suite au rapport de la CIASE* ».

La confession et l'accompagnement sont deux démarches offertes à ceux qui veulent progresser vers Dieu. C'est le trésor de l'Église, qu'il faut protéger et garder. Les personnes s'y ouvrent dans la confiance. Un pervers comprend très vite où sont les failles de la personne pour tisser sa toile autour d'elle. Les personnes victimes de ces actes sont saccagées à vie, beaucoup ont perdu la foi. La plupart des abus ont eu lieu à cause de l'inexistence d'un cadre clair. Les laïcs eux aussi ont besoin d'une formation pour comprendre ces réalités et mettre eux-mêmes un « stop » quand un accompagnateur a un comportement déviant.

Deux textes ont été rédigés par le groupe de travail : 1) La charte pour l'accompagnement spirituel et 2) des repères pour les confesseurs.

L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL ET LA CONFESSION. (SUITE)

Après la présentation du p. Roger Hébert, les membres du conseil ont discuté sur la charte proposée. Ils ont relevé qu'elle ne précise pas suffisamment la visée théologique de l'accompagnement spirituel qui est au service de la relation de la personne à Dieu. Il faut aussi davantage distinguer l'accompagnement spirituel d'un majeur de celui d'un mineur, pour lequel il faut prévoir des mesures de prudence supplémentaires. La question de la durée de l'accompagnement spirituel n'est pas mentionnée, ni la distinction importante entre accompagnement et confession. Enfin doit apparaître plus nettement que ce service de l'accompagnement spirituel est totalement gratuit.

A été émise l'idée de la création dans les diocèses d'une pénitencerie diocésaine qui aurait notamment la charge de former les confesseurs et d'un service de la vie spirituelle qui discernerait et formerait les personnes chargées de l'accompagnement spirituel. Mgr Roland chargera deux équipes de mettre en œuvre ces deux services approuvés par le Conseil Presbytéral.

BILAN DE LA SESSION DU PRESBYTERIUM

Les deux intervenants ont été très appréciés, le P. Lepoutre pour sa compréhension de la complexité de la personne humaine et du monde dans lequel nous vivons et le p. Paul Adrien qui nous a invités à nous mettre réellement à l'écoute, les réseaux sociaux étant un moyen parmi d'autres pour entendre nos contemporains. Le premier temps de prière a été bien suivi, les deux autres, moins bien. Il a manqué aussi des temps de réflexion en groupe et une reprise le vendredi en fin de journée pour annoncer des orientations et donner un contenu plus précis au lendemain alors que ceux-ci avaient été programmés. Nous regrettons l'absence de certains confrères alors même que ce qui est proposé est de qualité et que cette session contribue grandement à l'unité du presbyterium.

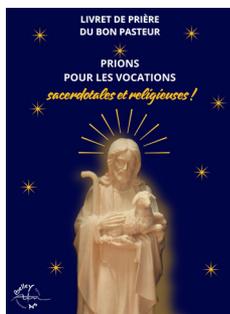
LA JOURNÉE DE RENTRÉE DIOCÉSAIN

Le partage d'expériences paroissiales a été apprécié. Mais le bilan global est en demi-teinte. La préparation n'a pas été assez rigoureuse. Il faut rappeler l'objectif de cette journée diocésaine qui est de choisir un thème avec le conseil presbytéral,

en discuter à la session du presbyterium et donner des orientations au diocèse le samedi. Il est confirmé que ce n'est pas au conseil presbytéral d'organiser cette journée qui concerne tout le diocèse. La formule reste bonne, mais elle doit être redynamisée. La question est celle des personnes qui peuvent se mettre au service de cet évènement diocésain : non seulement une équipe d'organisation, mais aussi une équipe au service, à l'accueil, à la liturgie, à l'animation.



L'ANNÉE JUBILAIRE ET DE PRIÈRE POUR LES VOCATIONS SACERDOTALES ET RELIGIEUSES



Outre le jubilé pour l'Église universelle qui commencera à Noël 2024, le diocèse vivra un jubilé dans le jubilé à l'occasion du 100^e anniversaire de la canonisation du st Curé d'Ars en 1925. Ce jubilé-ci commencera à la Toussaint 2024 pour se terminer à la Toussaint 2025. Le diocèse saisit cette occasion pour en faire une année de prière et de sensibilisation aux vocations de prêtres et de consacrés. C'est une occasion pour réfléchir au sens d'une vocation sacerdotale ou religieuse. Le service national des Vocations, au sein de l'Église en France,

remarque que la majorité des prêtres ont entendu l'appel au cours de l'âge de l'école primaire, et non pas à l'adolescence, ou lorsqu'ils étaient de jeunes adultes. En outre, le premier lieu de l'appel reste la paroisse.

- Concrètement, il a été décidé de valoriser dans les paroisses la Marche pour les Vocations du samedi 8 février 2025 prochain à Ars. Ce sera un pèlerinage diocésain pour demander des prêtres et des religieuses pour le diocèse de Belley-Ars.

- En particulier, ce même jour, les Servants d'autel et les servantes de Marie auront aussi leur jubilé à Ars. Les enfants et les jeunes seront déposés par leurs parents à la Sidoine, à Trévoux en début de matinée. Quelques séminaristes et

sœurs dominicaines et/ou bénédictines du Sacré Cœur prendront en charge les servants pour un temps de prière et de lectio, un témoignage, des ateliers. Sera prévu un temps vocationnel propre pour les garçons et pour les filles séparément.

- Le diocèse met à disposition de chaque paroisse une statue pèlerine du Bon Pasteur qui est invitée à passer dans les familles, les mouvements, les groupes de catéchèse et d'aumônerie, les communautés religieuses, durant toute l'année, à partir de la Toussaint.

- De la Toussaint 2024 à la Toussaint 2025, une prière sera récitée dans les paroisses à la fin de chaque messe dominicale en faveur des vocations sacerdotales et religieuses.

- Le lundi 7 avril 2025, le p. Parat, du diocèse de Luçon animera une journée de recollection à destination des prêtres de notre diocèse pour réveiller en nous le désir de la mission vocationnelle.

- Une lettre de notre évêque sera envoyée aux prêtres pour demander leur participation aux événements de cette année de prière : la marche pour les vocations le samedi 8 février 2025, la journée de recollection le lundi 7 avril 2025, la journée sacerdotale du mardi saint 15 avril, et le pèlerinage des prêtres à La Louvesc, le lundi 12 mai 2025.

INFORMATIONS DIVERSES

1) L'actuel conseil presbytéral est élu jusqu'au 14 février 2025. Des élections pour le nouveau conseil qui commencera à siéger en juin 2025 seront organisées avant la fin de l'année 2024.

2) La Préfecture va proposer une formation sur la sécurité des lieux de culte. On recommande que soit désigné un référent sécurité par lieu de culte.

3) Une communauté religieuse malgache a été sollicitée pour s'installer dans le quartier de la Plaine à Oyonnax. Des discussions sont aussi en cours pour les missionnaires de la Charité qui seraient prêtes à venir sur Bourg en Bresse trois jours par semaine.

4) Le Jubilé 2025 des jeunes à Rome est organisé sur le mode des JMJ et doit permettre à plus de jeunes d'y participer que les JMJ 2027 en Corée du Sud.

5) Le 23 novembre 2024, à Ars, vigile du Christ Roi, aura lieu le jubilé des 18-35 ans, avec la présence d'une relique majeure du Bx Carlo Acutis. Ce sera aussi le

lancement de la préparation du jubilé à Rome.

6) Les camps d'été organisés par la Paje ont été très fréquentés cette année et le besoin de prêtres pour les accompagner augmente ! Le pélé VTT a besoin de prêtres qui viennent pédaler avec les jeunes du lundi au vendredi. L'école de prière, elle, a accueilli 92 jeunes, mais peu de prêtres étaient disponibles pour les confesser en période de vacances.



RÈGLEMENT DU COLLÈGE DES CONSULTEURS

Après avoir consulté à deux reprises le conseil presbytéral (juin et octobre 2024), Mgr Roland promulgue aujourd'hui le règlement du Collège des consultants en vue de faciliter le bon exercice de sa mission pour le bien du diocèse.

Préambule

Selon le Can. 502, § 1 du Code de droit canonique « parmi les membres du conseil presbytéral, quelques prêtres sont nommés librement par l'Évêque diocésain au nombre d'au moins six et pas plus de douze, qui constitueront pour une durée de cinq ans le collège des consultants, auquel reviennent les fonctions fixées par le droit ». Selon le n° 183 du Directoire Apostolorum successores, « la constitution du Collège des Consultants a pour but de garantir à l'Évêque une assistance qualifiée, lui donnant son consentement et son avis selon ce qui a été prévu par le Droit :

- « au moment de prendre des dispositions importantes de nature économique » (cf. can. 494, §§ 1-2 ; 1277 ; 1292, § 1)
- « en cas de vacance ou d'empêchement du siège d'assurer
 - « la continuité du gouvernement épiscopal » (cf. can. 272 ; 485 ; 1018, § 1, 2°552)
 - « le bon déroulement de la succession » (can. 382, § 3 ; 404, §§ 1, 3 ; 413, § 2 ; 421 § 1 ; 422 ; 430, § 2 ; 833, 4°)

Le présent règlement a pour but de faciliter la mission et le bon fonctionnement du Collège

- en reprenant les dispositions du droit universel
- en précisant quelques modalités de son organisation concrète dans le diocèse de Belley-Ars.

I. Constitution et renouvellement du collège

Article 1. §1- Le Collège des consultants est constitué par l'évêque diocésain pour une durée de cinq ans en nommant six prêtres choisis librement au sein du Conseil presbytéral, à l'exception du vicaire général.

§2- Avant de procéder à cette nomination l'évêque peut consulter le Conseil presbytéral : par exemple sous la forme d'une élection à bulletin secret, sans en révéler le résultat.

Article 2. Parmi les consultants, l'évêque désigne un secrétaire qui l'aide pour la préparation, l'animation et le suivi des réunions du Collège. Cette fonction peut être exercée à tour de rôle.

Article 3. Parmi les consultants, l'évêque désigne deux prêtres pour siéger comme membres titulaires de l'association diocésaine ; l'un d'entre eux est choisi pour siéger également au conseil d'administration de l'association diocésaine.

Article 4. L'évêque désigne également au moins un prêtre du Collège pour participer comme membre ou comme invité au Comité des assises diocésaines de l'immobilier ou aux commissions chargées des réformes économiques du diocèse.

Article 5. En cas de démission ou de décès de l'un des consultants, l'évêque diocésain nomme un remplaçant, choisi au sein du Conseil presbytéral, afin de pourvoir le siège vacant jusqu'au moment du renouvellement des autres membres du Collège, au terme de la période des cinq années, de telle sorte qu'il y ait toujours six prêtres.

Article 6. Lorsque la durée des cinq années est écoulée, les consultants poursuivent leur mission jusqu'à la constitution d'un nouveau Collège.

II. Convocations et réunions

Article 7. Le Collège des consultants est convoqué et présidé par l'évêque diocésain ou son délégué :

1° Chaque fois que l'évêque souhaite le tenir informé de l'état économique du diocèse et des projets immobiliers en cours : il profite habituellement des réunions du Conseil presbytéral ou des réunions du Conseil diocésain pour les affaires économiques.

2° Chaque fois que l'évêque a besoin de son avis ou de son consentement pour prendre une décision d'administration extraordinaire, notamment lorsqu'il s'agit de décider de la mise en œuvre d'un projet immobilier diocésain ou paroissial dont le montant atteint la somme de 70 000 euros.

Article 8. De manière exceptionnelle, l'évêque peut déléguer son

vicaire général pour convoquer ou présider une réunion du Collège des consultants : cette délégation sera écrite.

Article 9. En cas de vacance ou d'empêchement du Siège, le Collège est convoqué et présidé :

1° Par le consultant le plus ancien d'ordination : notamment lorsqu'il faut procéder à l'élection d'un administrateur diocésain (cf. *Apostolorum successores*, 236).

2° Par l'administrateur diocésain (ou apostolique) : chaque fois que celui-ci doit prendre une décision d'administration ordinaire.

Article 10.

§1- La convocation comporte l'objet, le lieu, la date et l'heure de la réunion. Elle est envoyée à tous les membres au moins huit jours utiles avant la date de la réunion, avec les documents nécessaires à la préparation de la réflexion commune.

§2- La convocation peut être envoyée par voie électronique par l'évêque diocésain ou son délégué.

Article 11. Le Collège ne peut se prononcer par un vote qu'après avoir reçu au préalable des éléments d'information suffisants lui permettant un délai de réflexion raisonnable.

Article 12. Le Collège peut se réunir par visioconférence s'il existe un empêchement rendant impossible une réunion physique. Dans cette hypothèse, les scrutins peuvent avoir lieu par voie électronique.

Article 13. Après avoir étudié les documents d'information durant le délai minimum imparti, les consultants peuvent – par exception – donner leur avis ou leur consentement par lettre manuscrite signée et datée, adressée à l'évêque, s'ils sont empêchés le jour fixé. Cette lettre doit être reçue au plus tard le jour de la réunion, y compris par voie électronique.

Article 14. Pour que la réunion puisse valablement se tenir, deux tiers des consultants doivent être présents, physiquement ou par visioconférence.

Article 15. Aucune pression ne doit être exercée sur les consultants pour influencer sur leur avis ou consentement.

Article 16. L'évêque, ou celui qui en fait office, s'abstient de voter avec les consultants lorsqu'il demande l'avis ou le consentement du Collège (cf. *Apostolorum successores*, 183). Il en est de même pour le prêtre délégué qui présiderait la réunion sans être membre du Collège.

Article 17.

§1- Lorsqu'il veut ou doit obtenir le consentement du Collège, l'évêque clôture les échanges par un vote à bulletin secret.

§2- Lorsqu'il veut ou doit obtenir l'avis du Collège et après avoir consulté celui-ci, l'évêque peut procéder par vote à main levée.

§3- Tous les votes se font à la majorité absolue des voix.

Article 18. Le secrétaire désigné par l'évêque rédige un procès-verbal de séance qui est daté, signé par l'évêque et dûment archivé. S'il existe – par exception – un avis ou consentement écrit, celui-ci est annexé au procès-verbal.

Article 19. L'évêque peut inviter le vicaire général aux réunions pour information. Mais celui-ci ne participe ni aux débats, ni aux votes. Sur délégation écrite de l'évêque, il peut néanmoins présider une réunion du Collège.

III. Fonctions de nature économique

Article 20. L'avis du Collège des consultants est requis

§1- par le droit universel : lorsque l'évêque diocésain doit prendre une disposition importante en matière économique :

1° La nomination, le renouvellement ou la révocation de l'économiste diocésain (cf. canon 494)

2° Les actes d'administration plus importants, notamment lorsque l'importance de la question ou ses circonstances particulières imposent une telle règle de prudence (cf. *Apostolorum successores*, 189).

§2- par le droit diocésain : lorsque le montant d'un investissement atteint ou dépasse la somme de 70 000 euros.

Article 21. Le consentement du Collège des consultants est requis par le droit lorsque l'évêque diocésain doit décider :

1° Tout acte d'administration extraordinaire (cf. *Apostolorum successores*,

192), tel qu'il est défini par la Conférence des évêques de France, c'est-à-dire dont le montant atteint ou dépasse la somme de 300 000 euros.
2° L'aliénation d'un bien patrimonial du diocèse.

IV. Fonctions en cas de vacance du siège épiscopal

Article 22. Lorsque l'évêque diocésain meurt, il revient au Collège des consultants d'avertir au plus tôt le Saint-Siège, s'il n'y a pas d'évêque auxiliaire (cf. can. 422).

Article 23. §1- Lorsque le siège épiscopal est vacant, le Collège des consultants doit procéder à l'élection de l'administrateur diocésain dans les huit jours, sauf si un administrateur apostolique a été nommé (cf. can. 421, §1). Jusqu'à l'élection de l'administrateur diocésain, le Collège est convoqué et présidé par le prêtre du Collège le plus ancien par ordination (cf. *Apostolorum successores*, 236).

§2- Pour renoncer lui-même à sa charge, l'administrateur diocésain doit présenter son acte de renonciation en forme authentique devant le Collège des consultants. S'il renonce, s'il meurt ou s'il est écarté par le Saint-Siège, un autre administrateur doit être élu (cf. can. 430, §2).

Article 24. Lorsque le siège épiscopal est empêché et que font défaut les prêtres prévus par le droit, le Collège des consultants doit procéder à l'élection d'un prêtre pour gouverner le diocèse (cf. can. 413).

Article 25. Le consentement du Collège des consultants est requis par le droit lorsque l'administrateur diocésain ou apostolique doit décider, après un an de vacance du siège épiscopal :

1° La nomination des curés (cf. can. 525)

2° La délivrance de lettres dimissoriales pour les séculiers (cf. can. 1018, §1, 2°)

3° L'excardination, l'incardination ou l'autorisation d'un clerc de passer à une autre Eglise particulière (cf. can. 272)

4° La révocation du chancelier et des autres notaires (cf. can. 485)

* * *

Article 26.

§1- L'évêque nommé par le Pape prend possession canonique de son diocèse en présentant par lui-même ou par procureur au Collège des consultants, en présence du chancelier de la Curie, les lettres apostoliques de sa nomination, (cf. can. 382, §3). Il en est de même pour l'évêque coadjuteur et l'évêque auxiliaire.

§2- Le chancelier rédige un procès-verbal de cette prise de possession pour le diocèse et pour le Saint-Siège.

Nonobstant toutes choses contraires.

Al'évêché de Belley-Ars, le mardi 22 octobre 2024, en la fête de saint Jean-Paul II

Pascal ROLAND

Par mandement

P. Christian JOSSELIN, *Chancelier*

COMITÉ DIOCÉSAIN DES ASSISES DE L'IMMOBILIER (CAI)

Le 22 octobre 2024, M^{gr} Pascal ROLAND a renouvelé pour trois ans la mission des membres du Comité diocésain des assises de l'immobilier, à dater du 1^{er} juillet 2024 (puisqu'ils avaient été nommés pour trois ans à dater du 1^{er} juillet 2021) :

- Mme Caroline BELAT, *membre du conseil diocésain pour l'évangélisation*
- M. Jacques CHARRIÈRE, *membre du conseil diocésain pour les affaires économiques*
- M. Bertrand LAPOSTOLLE, *membre du conseil diocésain pour les affaires économiques*

Ils accomplissent leur mission avec les membres de droit suivants :

- M. l'abbé Dominique BLOT, *secrétaire général du conseil presbytéral*
- Mme Marie-Odile FERNANDES, *responsable de l'équipe d'accompagnement des prêtres aînés*
- Mme Peggy GRANDE, *responsable diocésain de l'immobilier*
- P. Christian JOSSELIN, *chancelier*
- M. Jérôme ROUGIE, *économiste diocésain*

Le vicaire général est invité permanent.

Un bureau ainsi constitué dirige les travaux du comité

- M. Bertrand LAPOSTOLLE : président
- Mme Caroline BELAT : secrétaire
- Mme Peggy GRANDE

Le bureau est chargé notamment des convocations, des invitations et des comptes rendus.

Selon les Directives diocésaines en matière immobilière (cf. EPA 2021, n°8 bis, numéro spécial du 25 août 2021, p. 5-6), les tâches de ce comité sont les suivantes :

- *coordonner la politique immobilière diocésaine de manière à favoriser la mise en œuvre de la lettre pastorale Servir la Fraternité*
- *participer à la formation des référents immobiliers*
- *répondre aux demandes paroissiales pour la préparation des dossiers*
- *instruire tous les dossiers à partir de 20 000 €, s'assurer de la prise en compte des obligations réglementaires d'urbanisme et fait des recommandations sur les choix prioritaires*
- *valider, en vue de la décision épiscopale, les projets dont les montants se situent entre 20 000 et 70 000 €, dans le cadre du montant global annuel déterminé en accord avec le conseil diocésain pour les affaires économiques*
- *suivre les engagements et la réalisation des projets.*

DÉCRET SUR L'ANNÉE SAINTE ET SUR LE JUBILÉ DIOCÉSAIN

Suite à la promulgation de l'année sainte 2025 par le Pape François (Bulle d'indiction Spes non confundit, en date du 9 mai 2024 et la Note sur l'indulgence plénière concédée durant le jubilé ordinaire de l'année 2025 de la Pénitencerie Apostolique, en date du 13 mai 2024) et suite à la décision diocésaine de célébrer aussi une année jubilaire à Ars-sur-Formans pour le centenaire de la canonisation de saint Jean-Marie Vianney en 2025, M^{gr} ROLAND a obtenu de la Pénitencerie apostolique la faculté d'une indulgence plénière au Sanctuaire d'Ars pendant ce double jubilé.

Le 22 octobre 2024, en la fête de saint Jean-Paul II, M^{gr} Pascal ROLAND a ainsi déterminé que, dans le diocèse pendant l'année jubilaire

diocésaine (1^{er} novembre 2024-2 novembre 2025) et pendant l'année sainte ordinaire (25 décembre 2024-24 décembre 2025), les fidèles pourront obtenir une indulgence plénière au Sanctuaire d'Ars-sur-Formans en participant à l'une des célébrations du jubilé diocésain ou en effectuant l'une des démarches jubilaires proposées par le Sanctuaire. L'indulgence plénière sera obtenue selon les normes établies par la Constitution apostolique *Indulgentiarum doctrina* (Paul VI, 1^{er} janvier 1967) et les canons 992-997 du *Code de Droit Canonique*. Ces normes demandent une disposition du cœur, le détachement de tout péché même véniel, et trois conditions : une confession sacramentelle qui peut être accomplie dans la semaine qui précède ou qui suit le pèlerinage à Ars, la communion eucharistique et une prière aux intentions du Souverain Pontife le jour même du Pèlerinage.

MESSE POUR LES DÉFUNTS

02 novembre

Selon une sainte tradition répandue dans un grand nombre de paroisses, la commémoration des fidèles défunts du lendemain de la Toussaint est l'occasion de prier pour les défunts de l'année écoulée en invitant leurs familles, en leur remettant un signe de la prière de la communauté chrétienne et en leur proposant de faire célébrer une Messe pour leur défunt et leur famille.

21 novembre

Depuis 2012, a été instituée chaque 21 novembre, en la fête de la Présentation de la Vierge Marie, la célébration d'une Messe à l'intention des bienfaiteurs défunts du diocèse et de chacun des groupements paroissiaux. Cette année, le père Frédéric PELLETIER célébrera cette Messe en la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg-en-Bresse à 18h30.

Une Messe doit également être célébrée dans chaque groupement paroissial, par le curé ou par un autre prêtre sous la responsabilité du curé ; cette Messe est annoncée et inscrite sur la feuille paroissiale le dimanche précédent le 21 novembre. L'offrande de Messe est prise sur la quête du jour ou sur les quêtes des funérailles du mois de novembre.

Rappel sur les intentions et offrandes de Messe

Les *Directives diocésaines sur les intentions et les offrandes de Messe*, promulguées

en mars 2012 (EPA 2012, n°3, Mars, p. 17-20) encouragent la célébration de Messes à l'intention des défunts : *« Lors des obsèques, les membres de la famille et ceux qui tiennent à manifester leur charité pour le défunt sont encouragés à faire célébrer des Messes pour le repos de son âme (huitaine, quarantaine, anniversaire). On annoncera qu'une partie des offrandes recueillies servira à offrir des Messes à l'intention du défunt (deux intentions, si possible). Dans tous les cas, on essayera d'avertir la famille de la célébration des Messes demandées »* (p. 19, n°2.11). Une annexe des mêmes Directives propose l'exemple de monition suivant : *« A côté du cercueil se trouvent des corbeilles destinées à recevoir votre offrande. Cette offrande permet à la paroisse d'entretenir cette église et de faire face aux charges qui sont les siennes. Une partie de cette offrande sera prélevée pour faire célébrer des Messes à l'intention du défunt. Demander que des Messes soient offertes pour que Dieu l'accueille en sa Maison, c'est offrir pour lui la plus grande des prières de l'Église, c'est manifester notre foi en la vie éternelle, c'est aussi garder bien vivant dans notre communauté le souvenir de celui qui nous a quittés ».*

Les mêmes Directives rappellent (EPA 2012, mars, p. 17, n° 1.03, 1.04, 1.06) :

- *« L'Église encourage cette pratique, parce qu'elle stimule la charité des fidèles : pour le Christ qui se donne dans l'Eucharistie, pour les vivants et les défunts qui sont l'objet des intentions, pour les prêtres qui appliquent la Messe et pour ceux auprès desquels ils exercent leur ministère. »*
- *« Les offrandes de messes ne doivent pas être considérées comme un complément du Traitement des prêtres. Elles constituent néanmoins une ressource ordinaire, liée à leur ministère ou à la solidarité sacerdotale. »*
- *« Même sans avoir reçu d'offrande, il est recommandé aux prêtres de célébrer la Messe aux intentions des fidèles, surtout ceux qui sont dans le besoin (canon 945, § 2). »*

A dater du samedi 02 novembre 2024 seront en vente à Ars-sur-Formans et à Bourg-en-Bresse l'annuaire diocésain et le calendrier liturgique

ANNUAIRE DIOCÉSAIN & CALENDRIER LITURGIQUE 2024-25

- l'annuaire diocésain (20€)
- le calendrier liturgique (année C) de la Province ecclésiastique de Lyon (4€)

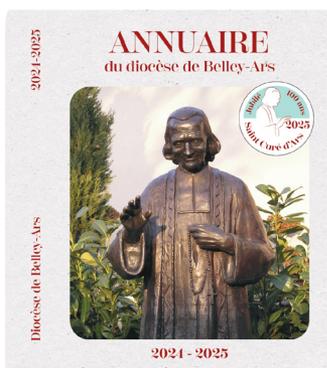
Ars-sur-Formans : Magasin du Sanctuaire - 04 74 08 17 29 - magasin.ars@belley-ars.fr

451, rue Jean-Marie Vianney – 01480

Bourg-en-Bresse : Evêché – 31, rue Dr Nodet – CS 60154 - 01004

Auprès de Mme Albine Scherrer : albine.scherrer@belley-ars.fr

- exclusivement sur commande préalable (sans envoi postal),
- en indiquant le nombre d'exemplaires et la date de passage
- à régler exclusivement par chèque (avant de retirer la commande)



COMMUNIQUÉ DU SECOURS CATHOLIQUE

L'évêque et les responsables diocésains du Secours Catholique (président départemental et déléguée diocésaine) invitent les communautés paroissiales à se mobiliser pour la 8ème journée mondiale des pauvres (dimanche 17 novembre 2024).

Pour simplifier les procédures de reversement du produit de la quête impéree de ce dimanche à la Délégation de l'Ain du Secours Catholique, ils ont convenu de déroger à ce qui a été initialement prévu dans le décret du 24 juin 2023 (cf. EPA du 1er juillet 2023, p. 13) : à savoir que le produit de cette quête impéree devra désormais transiter par la comptabilité diocésaine comme les autres quêtes impérees (Missions catholiques, Lieux Saints, Denier de Saint-Pierre).

DÉCÈS

Sont recommandés aux prières du diocèse.

• **M. l'abbé Marcel CONTET**, décédé à l'hôpital Fleuryriat (Viriat), le vendredi 4 octobre 2024, à l'âge de 90 ans. Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 10 octobre 2024, à 15h00, en l'église de Feillens. Son corps a été ensuite inhumé dans le caveau familial du cimetière de Replonges.



Né le 3 avril 1934 à Replonges, il est ordonné prêtre pour le diocèse de Belley-Ars, le 17 décembre 1961 en l'église Notre-Dame de Bourg-en-Bresse. Il est d'abord surveillant puis sous-directeur à l'École Saint-

Nicolas (1962-1973). Il exerce ensuite les charges suivantes : curé des paroisses de Marsonnas et Béréziat (1973-1983) tout en assurant la responsabilité des aînés du Foyer St-Jean-Marie Vianney (1973-1977), aumônier diocésain du mouvement des Chrétiens en Monde Rural (1977-1985), curé des paroisses de Vonnas et de Perrex (1983-1988), vicaire épiscopal de la zone Dombes-Bords-de-Saône (1987-1994), délégué diocésain à

la pastorale rurale (1988-1995), curé de la paroisse de Saint-Trivier-sur-Moignans (1990-1994), vicaire épiscopal de la zone Ain-Rhône (1991-1994), vicaire épiscopal des zones du Bugey-Sud, du Haut-Bugey et du Pays de Gex et administrateur du groupement paroissial de Champagne-en-Valromey (1994-1997), vicaire épiscopal de Bresse-Revermont (1997-1999), curé des paroisses de Feillens et Manziat (1997-2009) et administrateur des paroisses de Bâgé-le-Châtel, Bâgé-la-Ville et Dommartin (1999-2009), doyen du Secteur de Bâgé, Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle (2003-2009). Admis à la retraite en 2009 en résidence à Bâgé-la-Ville, il continue de rendre des services dans les groupements paroissiaux de Feillens et Pont-de-Vaux jusqu'au 5 octobre 2021 où il rejoint ses confrères aînés à l'Ehpad de L'Orée de Seillon (Péronnas).

• **M. l'abbé Maurice BERTIN**, décédé à L'Orée de Seillon (Péronnas), le mardi 29 octobre 2024, à l'âge de 100 ans. Ses obsèques seront célébrées le mardi 5 novembre 2024, à 10h00, en l'église Saint-Denis-en-Bugey. Il sera ensuite inhumé dans le caveau familial du cimetière de Saint-Denis-en-Bugey. Né le 7 avril 1924 à Saint-Denis-en-Bugey, il est ordonné prêtre pour le diocèse de Belley-Ars, le 29 juin 1948, en la cathédrale de Belley. Il est successivement professeur d'histoire et géographie au Petit Séminaire de Meximieux (1948-



1968) et au Lycée Saint-Pierre de Bourg-en-Bresse, (1968-1985), résidant au Bureau diocésain de la Rue de la Paix et assurant divers ministères diocésains (pastorale sociale) et paroissiaux. Admis à la retraite de l'enseignement en 1985, il retourne à St-Denis-en-Bugey où il continue à rendre des services pastoraux particulier à Villebois, Sault-Brénaz, Souclin. Au cours de l'été 2014, il s'installe à Seillon Repos où il fête son centième anniversaire en avril dernier.

• **Sœur Paulette PELISSON,**



membre de l'institut des Sœurs de Saint Joseph de Lyon, décédée à Bourg-en-Bresse le 30 août 2024 à l'âge de 80 ans. Ses obsèques ont

été célébrées le vendredi 6 septembre, en la Chapelle des Vennes de Bourg-en-Bresse. Son corps a été ensuite inhumé dans le cimetière de Bourg-en-Bresse.

Née à Lantenay le 14 août 1944, elle part après son bac comme coopérante dans une communauté des Sœurs de Saint-Joseph de Bourg, à Tougan (Burkina Faso). En 1968, elle entre dans la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Bourg et y prononce son engagement définitif le 14 juillet 1974. Après un licence d'enseignement religieux et des expériences en pastorale et en catéchèse, elle repart à Tougan où elle reste 6 ans, participant principalement à la formation des femmes et des filles. À son retour,

après une formation en sciences de la famille à l'institut catholique de Lyon, elle s'oriente vers des études d'assistante sociale, profession qu'elle exerce en divers lieux jusqu'à sa retraite professionnelle. Responsable régionale des Communautés Vie Chrétienne (CVX), mouvement de spiritualité ignacienne pour les laïcs, elle a beaucoup de joie à former des personnes en vue de leur permettre de découvrir la vie de Dieu en eux ! À l'EHPAD de Jasseron, elle participe depuis longtemps, comme membre du Conseil d'administration, à l'évolution de la structure et des exigences administratives pour pérenniser l'Institution et permettre son ouverture aux besoins de notre temps.

« C'est dans la ville de Bourg et le département de l'Ain que Sr Paulette a œuvré principalement, très engagée au niveau de la cité et de l'Église. Elle était très attachée et participait activement à la communauté de la chapelle des Vennes. Paulette avait un profond attachement au Seigneur, à la spiritualité ignacienne qui anime la Congrégation depuis son origine, un grand sens du « prendre soin » des autres, de la dignité humaine, un besoin d'humanité. Avec une équipe de religieuses de la Fédération française Saint-Joseph, Paulette a beaucoup investi dans un travail de recherche et d'études des textes primitifs de la Congrégation dans l'esprit de l'aggiornamento de la Vie Religieuse encouragé par le Concile Vatican II. Depuis quelques mois, Paulette était

fatiguée. Fin juillet, le verdict est tombé et c'est dans la nuit du 30 août que notre sœur Paulette Pélisson nous a quittés pour présenter au Seigneur ses 80 ans de vie donnée. Avec sa famille, sa communauté, ses amis, nous rendons grâce pour sa vie donnée et la confions à l'Époux qui l'accueille et entre avec elle dans la salle des noces (évangile du 30 août) » (Sr Catherine Fromager, supérieure provinciale).

• **Mme Marie-Hélène**

CHOCHOLSKI, mère de M. l'abbé



Patrice CHOCHOLSKI, prêtre du diocèse de Belley-Ars en mission dans le diocèse de Marseille, décédée le samedi 5 octobre 2024 à Nilvange (Moselle),

à l'âge de 95 ans, assisté par son fils. Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 9 octobre en l'église paroissiale de Nilvange.

Que le Seigneur les accueille dans sa Paix !

ORDINATION DIACONALE



Emmanuel BESSON, âgé de 56 ans, marié à Anne-Marie et père de quatre enfants, a été ordonné diacre pour le diocèse de Belley-Ars le 13 octobre 2024, à Ars. Il est enseignant, professeur d'économie au lycée agricole de Cibens. Il réside dans le village d'Ars, où il est engagé auprès de plusieurs associations de la commune. Il participe aussi aux activités de la paroisse et du sanctuaire d'Ars, notamment pour

la préparation des funérailles. Proche des personnes en précarité, il s'est beaucoup engagé à leur service durant sa vie. C'est également un homme de prière, fidèle à la messe et attaché à la méditation de la Parole de Dieu.

À l'issue de la cérémonie d'ordination, où étaient présents beaucoup de ses collègues et amis, ainsi que les diacres du diocèse avec leurs épouses, Monseigneur Roland l'a envoyé en mission dans ces termes : « *Au sein de la paroisse sanctuaire d'Ars et dans vos engagements professionnels et associatifs, [je vous demande] d'être celui qui veille au service des personnes les plus vulnérables. Je vous demande également d'être attentif à accueillir et accompagner les personnes qui cherchent un sens à leur vie : en leur proposant la lumière de la Parole de Dieu et en les invitant à la suite du Christ.* »

Dans la lettre de mission adressée à Emmanuel, notre évêque a aussi cité cette parole du saint curé d'Ars, pleine de vérité mais aussi d'humour : « *la première des vertus, c'est l'humilité, la seconde, l'humilité, la troisième l'humilité.* ». Une vertu qui fait partie de la personnalité d'Emmanuel, et qu'il aura à cœur de pratiquer dans l'exercice de sa mission.

TÉMOIGNAGE DE VALENTIN MARIE PONZIO SÉMINARISTE

Chers parrains, famille et amis,

Voici tout juste un an et un mois que je me trouve au Cambodge, envoyé par Fidesco pour deux ans de mission

auprès des Salésiens de Don Bosco.

Après un premier temps au sein d'une école supérieure dans la capitale Phnom-Penh, les salésiens me donnent une nouvelle mission. C'est à Kaep, ville cotière du golfe de Thaïlande, que je passerai ma deuxième mission, toujours au sein d'une école supérieure de cette même communauté. En attendant je profite de vacances bien méritées.

Cette première année fut extraordinaire. Je n'aurais jamais pu imaginer tout ce que j'ai reçu et ce que, j'espère, j'ai pu apporter. Ma mission était essentiellement de tisser des relations et travailler à montrer l'amour de Dieu aux personnes rencontrées. C'était aussi l'occasion de me laisser bousculer dans mon corps, mon esprit et mon coeur par une culture bien différente de la nôtre. Pour effectuer cette mission j'obtins plusieurs missions alibis que j'effectua avec tout mon coeur. La première - et la plus conséquente - fut d'être éducateur auprès des presque 80 étudiants internes. Il y eut aussi celles de donner des cours de sport, d'anglais et d'être en charge de l'environnement de l'école.



Ces différentes missions que m'ont confiés les salésiens m'ont permis de créer de belles et inoubliables relations, particulièrement avec les étudiants. La séparation de fin d'année fut très rude,

signe que cet amour que j'avais voulu au coeur de la mission est bien là! «où sont amour et charité Dieu est présent» chantons-nous le jeudi saint. Je suis alors certain que Dieu est bien-là.

Je tenais à vous partager quelques uns des visages et des moments transformant vécus. Encore une fois je vous remercie pour votre soutien matériel, vos prières, vos messages et les nouvelles que vous me donnez!

Enfin je termine en vous remettant la chose fondamentale que j'ai comprise grâce à cette expérience indescriptible et inracontable : Nous ne sommes pas vivants pour nous-mêmes mais pour les autres. Ils peuvent être notre vie et nous la leur si nous les choisissons. Nous pouvons faire advenir la plus belle humanité si nous les choisissons. Nous pouvons changer le monde si nous les choisissons.

L'extraordinaire et l'impact d'un acte n'est pas dans sa grandeur selon le monde mais dans la mesure d'amour que nous y mettons.



Pour moi tout est résumé dans ces deux images :

La première c'est Jésus. Il n'est pas venu sur Terre vivre pour lui-même sa meilleure vie mais la donner en tout ce qu'il a fait. Il ne fut pas riche, il n'eut aucune grandeur aux yeux du monde.

Mais par la mesure d'amour infini qu'il mit en ses actes il transforma le monde à jamais.

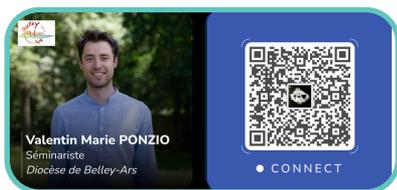
La seconde est une photo de Hector Randon qui a remportée le prix Pulitzer 1963.

A la suite de Jésus des milliers de prêtres à travers l'histoire ont choisis de tout faire pour donner leur vie et se faire proche de tout être humain.

Je suis avec vous dans la prière.

Priez aussi pour moi. Pour que Dieu m'use afin de faire advenir son amour dans les âmes,

Valentin PONZIO



OBLATS DE SAINT VINCENT DE PAUL

Le chapitre général de l'institut des Oblats de Saint-Vincent-de-Paul s'est déroulé à Ars-sur-Formans du 21 au 24 octobre 2024. Lors de la séance du mardi 22 octobre (16 h 30) tenue sous la présidence de Monseigneur Pascal ROLAND, évêque du siège canonique de l'Institut, le chapitre général a réélu le Père Alain RORTHAIS supérieur général.

Conformément aux Constitutions, les religieux présentés par le supérieur général pour constituer le conseil général ont été confirmés par les votes du chapitre :

o Père Xavier PIRON, 1^{er} conseiller ecclésiastique et vicaire général

o Père Julien GAUTIER, 2^{ème} conseiller ecclésiastique

o Frère Etienne ORIOL, 1^{er} conseiller Frère

o Frère Brian CAVAREC, 2^{ème} conseiller Frère

De même a été confirmé comme économiste et procureur général le Père Henri DE PENFENTENYO.

Les Oblats de Saint-Vincent-de-Paul sont un Institut religieux diocésain in fieri composé de Pères et de Frères répartis actuellement en trois communautés : à Bourg-en-Bresse (siège canonique), à La Roche-sur-Yon (diocèse de Luçon, maison mère et de formation) et au Puy-en-Velay. Par leurs activités apostoliques, ils cherchent à attirer au Seigneur le cœur des pauvres et des jeunes par des œuvres missionnaires de zèle et de miséricorde, en particulier par les patronages.

JOURNÉE D'ÉTUDE
« LE PATRIMOINE RELIGIEUX DANS L'AIN »
VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024
SALLE DES PAYS DE L'AIN À BOURG-EN-BRESSE

2^e journée d'étude

Le patrimoine religieux dans l'Ain

Etudier, valoriser, restaurer



22 novembre 2024 - 9h

Bourg-en-Bresse
Salle des Pays de l'Ain
27 rue du Docteur Nodet



Informations: Romain Piquet

r.piquet@patrimoine-des-pays-de-l-ain.fr

EMPRUNT CRÈCHE DIOCESAINE



Cette Crèche, réalisée pour les 200 ans de la création du nouveau Diocèse de Belley, est l'œuvre d'un groupe d'amis qui se retrouvent depuis une quinzaine d'années. Ils ont mis en commun un même désir de créativité artistique et une même recherche de beauté. Les talents et les compétences des uns et des autres se complètent et s'enrichissent.

Vous qui admirez cette Crèche, connaissez-vous vos propres talents ? Nous en avons tous !

Souvent, nous les ignorons, nous n'avons pas eu l'occasion de les découvrir.

Que cette année de Jubilé vous aide et vous encourage à aller à la recherche des dons qui vous habitent.

Il s'agit de naître pleinement à vous-même. C'est aussi une source de bonheur pour vous et pour les autres. Cette fête de Noël nous invite à une autre naissance. L'enfant sur lequel veillent Marie, Joseph, le berger, les mages, le mouton, le chameau, l'âne et le bœuf, est le Ressuscité de Pâques ! Il est le Vivant !

« *Quiconque croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu... Dieu nous a donné la Vie éternelle et cette vie est en son Fils* » 1Jn 5, 1 et 11

Accueillir l'amitié que le Christ Ressuscité nous propose à tout instant peut transformer totalement une vie.

Là aussi, il s'agit de naître à nous-mêmes : Il est déjà présent à notre cœur avant que nous le reconnaissons.

Cette seconde naissance est une source de bonheur encore bien plus grande que la première !



Père Pierre Darmedru

**Contact pour réserver et emprunter la crèche diocésaine
pour votre paroisse :**

Service Diocésain d'Art Sacré : artsacre@belley-ars.fr

RENCONTRE DES CHEFS D'ETABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Premier séminaire organisé par le nouveau Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique, Sylvain Laulagnet. Temps de travail sur les bilans financiers des OGEC, visite de l'ONU et tour du lac de Genève. Soirée à thème et temps de prière à l'Eglise De Divonne.



PHOTOS DE LA FÊTE DE LA SAINT VINCENT DE PAUL À CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

Dimanche 29 septembre, la Saint-Vincent-De-Paul a été célébrée à Châtillon-sur-Chalaronne. La messe a été suivie d'une procession. Une journée qui a connu une grande affluence !



JOURNÉE RESSOURCES JEUDI 10 OCTOBRE 2024

Jeudi 10 octobre s'est tenue la journée ressources à Bourg-en-Bresse en lien avec les autres diocèses de France et la conférence des évêques de France en visio. Une soixantaine de diocésains ont participé à cette journée riche en enseignements. Pour plus d'informations sur cette journée vous pouvez contacter le service de l'économat du diocèse.



Votre responsable Local relations bienfaiteurs

Sophie Varlet

☎ 04 74 32 86 30

✉ secretariat.econome@belley-ars.fr



FLEURISSEMENT DU CARRÉ DES PRÊTRES À BOURG-EN-BRESSE TOUSSAINT 2024



INAUGURATION DE L'ACCUEIL & DU MAGASIN DU SANCTUAIRE D'ARS



Mercredi 9 octobre M^{gr} Roland a béni l'accueil et le magasin du sanctuaire d'Ars après les travaux de réfection et de mise aux normes réalisés.

L'équipe du sanctuaire a la joie de vous accueillir à nouveau dans les locaux rénovés. Bienvenue au sanctuaire d'Ars.



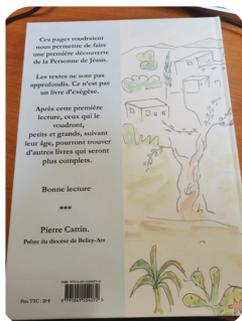
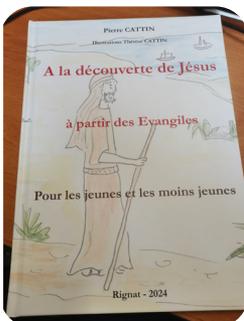
Informations :

Magasin du Sanctuaire
45 I, rue Jean-Marie Vianney
01480 Ars-sur-Formans
04 74 08 17 29
magasin.ars@belley-ars.fr

Ouvert du mardi au samedi : 9h30 à 12h et de 14h à 18h / Dimanche de 14h à 18h / Lundi de 14h à 18h / En hiver le magasin ferme à 17h30.

BD « À la découverte de Jésus » du père Pierre Cattin

Le père Pierre CATTIN publie une bande dessinée qui s'intitule « À la découverte de Jésus à partir des évangiles »



Pour tout âge à partir de 10 ans. Le prix du livre est de 20 €.

Pour l'achat, veuillez contacter le père CATTIN au 06 17 24 37 37 ou pierre.cattin@free.fr

Jubilé ARS 2025

CENTENAIRE DE LA CANONISATION DE SAINT JEAN-MARIE VIANNEY

**VENDREDI 1^{ER} NOVEMBRE 2024 À ARS
OUVERTURE DU JUBILÉ**

CENTENAIRE DE LA CANONISATION
DE JEAN-MARIE VIANNEY

Quel bonheur de l'aimer Seigneur et d'être aimé de toi

Saint Curé,
jais de nous des saints !

**JUBILÉ
ARS 2025**
au Sanctuaire d'Ars

100 ans

du 1^{er} novembre 2024
au 1^{er} novembre 2025

Rencontres, célébrations, prières, expositions, spectacles, concerts...

Tous invités !

Tout le programme

Infos : 04.74.08.17.17 ou info@arsnet.fr www.arsnet.org/jubile-2025/

L'année 2025 sera marquée par un Jubilé universel célébré au sein de l'Église catholique. La devise choisie pour l'occasion par le Pape François est « *Pèlerins de l'espérance* ». Des événements jubilaires jalonnent l'année 2025 avec une dimension particulière au Sanctuaire d'Ars qui fêtera le centenaire de la canonisation de Saint Jean-Marie Vianney. Retrouvez l'invitation aux premiers événements jubilaires qui débiteront vendredi 1^{er} novembre 2024 à Ars.

- Jeudi 31 octobre : Veillée du Curé en son église (dans la basilique si nécessaire) à 20h30
- **Vendredi 1^{er} novembre- Toussaint 2024 - Célébration d'ouverture de l'année jubilaire d'Ars, présidée par M^{gr} Sylvain Bataille, évêque du diocèse de Saint Etienne au sanctuaire d'Ars**
 - 09h00 – Laudes - Eglise Notre Dame de la Miséricorde (ENDM)
 - 09h30 – Conférence par M^{gr} Bataille « *La banalité de la sainteté* » (45mn) - ENDM
 - 10h30 – Messe solennelle à l'ENDM
Procession d'entrée des saints avec les enfants, suivie de la démarche jubilaire, procession jusqu'à la basilique et 1^{ère} démarche jubilaire
 - 14h00 – Parcours jubilaire accompagné pour ceux qui le souhaitent RdV devant l'Accueil du sanctuaire
 - 15h00 – Adoration avec Heure de la miséricorde - Basilique
- **WE 2 et 3 novembre - Conférence sur Les fins dernières prêchée par Mgr Aupetit, archevêque émérite du diocèse de Paris**

PROGRAMME COMPLET - OUVERTURE DU JUBILÉ

Vendredi 1^{er} novembre 2024
Solennité de la Toussaint
 Présidée par Mgr Bataille - évêque de Saint Etienne
 à l'église ND de la Miséricorde & Basilique à partir de 15h

- 9h00 - Laudes
- 9h30 - Conférence "La banalité de la sainteté"
- 10h30 - Messe solennelle
- 11h30 - Procession jusqu'à la Basilique
- 14h00 - Parcours jubilaire accompagné
- 15h00 - Adoration avec Heure de la miséricorde
- 16h00 - Vêpres solennelles - Catéchèse
Allumage de la lanterne du Jubilé



Samedi 2 novembre 2024
Commemoration des fidèles défunts
 Présidée par Mgr Aupetit - archevêque émérite de Paris

Tout à la Basilique - Messes à 8h45 - 18h

- 10h00 - Bénédiction des tombes (cimetières d'Ars)
- 11h00 - Messe avec prière nominative des Défunts de l'année écoulée
- 15h00 - Conférence "Les fins dernières"
- 17h00 - Chapelot pour nos défunts
- 17h30 - Vêpres des défunts
- 20h30 - Veillée "Espérance"



Dimanche 3 novembre 2024
Journée présidée par Mgr Aupetit
 Basilique - Messes à 8h - 9h30 - 18h

- 9h30 - Démarche individuelle ou Pèlerinage au monument de la rencontre
- 11h00 - Messe à l'église Notre-Dame de Miséricorde
- 14h00 - Adoration suivie du Salut du Saint-Sacrement
- 15h00 - Conférence
- 16h00 - Vêpres solennelles
- 16h30 - Séance de dédicace par Mgr Aupetit - au magasin

Inscription à l'événement : Lien HelloAsso sur QR Code
 Hébergement à la Providence : 04 74 00 71 65 - providencears24@gmail.com



- **Jeudi 21 novembre : Jubilé des consacrés**

Jubilé des personnes consacrées
présidé par Mgr Pierre-Yves MICHEL,
évêque de Nancy-Toul

**JEUDI 21
NOVEMBRE 2024**
Consacrés,
témoins d'espérance et de joie !

100 ans

« L'espérance, c'est elle qui fait tout le bonheur
de l'homme sur la terre ! »
St-JM Vianney

- + 9h30 Accueil [Carmel]
- + 9h45 Conférence
- + 11h00 Messe [Basilique]
- + 12h15 Repas [Providence]
- + 14h30 Démarche en petits groupes [Basilique]
- + Temps libre : Adoration, confession, découverte, échanges...
- + 16h Chapelet pour les consacré(e)s [Basilique]
- + 16h30 Vêpres et envoi solennel [Basilique]

Renseignements : Accueil du Sanctuaire
451, rue Jean-Marie Vianney 01480 ARS-SUR-FORMANS
04 74 08 17 17 - info@arsnet.fr

Tout le programme



- **Samedi 23 novembre :
Jubilé des Jeunes**

Belle Ars

23 novembre
Ars-sur-formans

des jeunes

**JUBILÉ
ROME**



**CENTENAIRE DE LA CANONISATION
DE JEAN-MARIE VIANNEY**

**SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024
DE 15H À 21H30
AU SANCTUAIRE D'ARS**

**Jubilé des jeunes
(18-35 ans)**

Avec relique du cœur de Carlo Acutis proposée à la
vénération !

- + 15h00 : Accueil
- + 15h30 : Louange, enseignement sur la sainteté
- + 16h45 : Démarche jubilaire
- + 17h30 : Vêpres
- + 18h00 : Présentation du Jubilé à Rome
- + 19h00 : Pique nique
- + 20h00 : Veillée d'adoration, confession et envoi

Renseignements : 04 74 08 17 17 - info@arsnet.fr

- Les informations sur le programme complet de l'année jubilaire d'Ars seront actualisées régulièrement sur le site du sanctuaire d'Ars : <https://www.arsnet.org/jubile-2025/> et sur le site du diocèse.

PRIÈRE POUR LES VOCATIONS AVEC LA STATUE PÈLERINE DU BON PASTEUR PENDANT L'ANNÉE JUBILAIRE

Une démarche de prière pour les vocations est proposée dans le diocèse pour cette année jubilaire. Chaque curé de paroisse a reçu une statue du Bon pasteur dans une boîte, accompagnée d'un livret de prières et d'une boîte de bougies. La statue du Bon pasteur pourra ainsi pèleriner dans vos églises locales, vos familles et les établissements catholiques de l'enseignement.

Chacun est invité à venir prier auprès du bon pasteur. Le livret propose un déroulement de prières, des textes, des musiques et des figures de pasteurs locaux. Rapprochez vous de votre curé de paroisse pour plus d'informations.

Pendant l'année jubilaire, chaque jeudi de 12h30 à 13h00 aura lieu un temps prière pour les vocations à la chapelle de l'évêché.



Le livret est téléchargeable sur le site du diocèse ici : <https://catholique-belle-ars.fr/notre-diocese/evenements/jubile-2025/livret-de-priere-pour-les-vocations-avec-le-bon-pasteur-jubile-2025/>

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS JUBILAIRES AU SANCTUAIRE D'ARS

Novembre 2024

1er Novembre
Ouverture du Jubilé
Célébration présidée par
Mgr Sylvain BATAILLE
évêque de Saint-Étienne



2 - 3 Novembre
Retraite

Les fins dernières prêchée
Mgr Michel AUPÉTTIT
archevêque émérite de Paris



21 Novembre
Jubilé des Consacrés
Mgr Pierre-Yves MICHEL
évêque de Nancy-Toul



23 Novembre
Jubilé des Jeunes
de 18 à 35 ans

Décembre 2024

8 Décembre
Illuminations

Janvier 2025

26 Janvier
Jubilé des Diares et
Catéchistes

Février 2025

8 Février
Jubilé des Servants d'Autel

Février 2025 (suite)

9 Février
Fête de l'arrivée du St Curé
Jubilé des Evêques
Mgr Jean-Luc GARIN
évêque de Saint-Claude



Mars 2025

2 Mars
Jubilé des Artisans

15 - 16 Mars
Jubilé des Artistes

22 Mars
Marche jubilaire des
hommes

Avril 2025

15 Avril
Messe Chrismale

Du 17 au 19 Avril
Triduum Pascal
Mgr Pascal ROLAND
évêque de Belley-Ars



26 - 27 Avril
Dimanche de la
Miséricorde Divine
Mgr Jean-Pierre BATUT
évêque auxiliaire de Toulouse



Mai 2025

1er Mai
Jubilé de la Paroisse d'Ars
Père Antoine HARDY



8 Mai
Jubilé des Familles, des
"Vianney" et Jean-Marie

18 Mai
Marche jubilaire des
femmes

27 Mai
Jubilé du Monde Agricole

31 Mai et 1er Juin
Fête du centenaire de
la Canonisation
Cardinal Christophe PIERRE
nonce apostolique aux USA



Juin 2025

15 Juin
Fête de la Trinité
Jubilé des Malades et
soignants
Père Emmanuel FAURE



Juin 2025

22 Juin
Fête Dieu - procession
eucharistique

Juillet 2025

6 Juillet
Jubilé des personnes
seules
Mgr Bernard PODVIN



31 Juillet
Spectacle - "Monsieur le
curé fait sa crise"

Août 2025

3 - 4 Août
Fête du St Curé
Jubilé des prêtres et
des curés
Mgr François DURAND
évêque de Valence



Septembre 2025

14 Septembre
Fête de la Croix glorieuse
Jubilé des Séminaristes

Septembre 2025 (suite)

28 Septembre
Jubilé des Grands parents
et des personnes âgées

Octobre 2025

Du 12 au 18 Octobre
Retraite Sacerdotale
Nationale
Cardinal Jean-Marc AVELINE
archevêque de Marseille



Novembre 2025

Du 31 au 2 Novembre
Festival Sainteté

1 - 2 Novembre
Clôture du Jubilé d'Ars
Mgr Celestino MIGLIORE
nonce apostolique en France



Du 7 au 10 Novembre
Spectacle sur le Curé d'Ars

www.arsnet.org



POUR NE RIEN MANQUER

Renseignements

04 74 08 17 17
info.ars@belley-ars.fr

INSCRIPTION NEWSLETTER

www.arsnet.org



SUIVRE TOUTE L'ACTUALITÉ

INSCRIPTION
NEWSLETTER
www.arsnet.org

[sanctuairedars](#)

[SanctuaireArs](#)



JUBILÉ UNIVERSEL DE ROME PÉLERINS DE L'ESPÉRANCE

24 décembre 2024 - Ouverture du jubilé universel à Rome

29 décembre 2024 - Ouverture du jubilé universel dans les Eglises
particulières

28 décembre 2025 - Clôture du jubilé universel dans les Eglises
particulières

6 Janvier 2026 - Clôture du jubilé universel à Rome

Les rdv DANS LE DIOCÈSE



Retrouvez les événements diocésains dans l'agenda du site diocésain : www.catholique-belley-ars.fr ou en flashant le QR Code ci-dessus

AGENDA

- Vendredi 1^{er} novembre : Célébration d'ouverture du Jubilé au Sanctuaire d'Ars présidée par M^{gr} Bataille, évêque du diocèse de Saint Etienne
- WE 2-3 novembre : Conférence sur les fins dernières par M^{gr} Aupetit
- Samedi 9 novembre : Marche pour l'évangile
- Samedi 16 novembre à la Maison Jean-Marie Vianney à Bourg-en-Bresse:
 - Formation de la Pastorale de la Santé Belley-Ars « *L'onction des malades. Force de Dieu dans la faiblesse de l'homme.*»
 - Journée accompagnateurs préparation au mariage
- WE 16-17 novembre : WE Dieu est là, à Bourg-en-Bresse - Pastorale des Jeunes
- Jeudi 21 novembre : Jubilé des consacrés au sanctuaire d'Ars
- Samedi 23 novembre : Jubilé des jeunes au sanctuaire d'Ars - Journée Mondiale de la Jeunesse et lancement en vue du Jubilé des jeunes à Rome en août 2025
- Samedi 30 novembre : Journée des catéchumènes à Bourg-en-Bresse

Sommaire

Editorial	p. 01
Agenda de notre évêque	p. 02
Informations officielles	p. 04
Vie du diocèse	p. 25
Jubilé Ars 2025	p.30
Les rendez-vous dans le diocèse	p. 35



Retrouvez toute l'actualité du diocèse
sur le site : catholique-belley-ars.fr

Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

EPA 2024 - N°11 : 1^{er} Novembre 2024

Directeur de la publication : P.F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : SDPC 01, DDEC, Paroisses

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du D^r Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr